

Compte rendu n° 09/2019
séance du Conseil Municipal du 07 novembre 2019

Le 07 novembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Martine DUSONCHET, Jean-Michel JACQUES, Lionel LERDUNG.

ABSENT(ES) ESCUSE(ES) : Marie-Laure DESBIOLLES, Pascale VULIN, Lionel VERNAY.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de retirer une délibération de l'ordre du jour :

- Convention avec la commune de Vovray-en-Bornes pour répartir les frais liés à l'agent technique.

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité.

⇒ **Détermination des tarifs pour l'animation « Noël » du 14 décembre 2019 organisées par la commission animation / jeunesse**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de l'animation « Noël » à 1 euro par enfant.

⇒ **Contrats Natura 2000 - Salève 2019**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Salève est un site Natura 2000, et qu'à ce titre les propriétaires volontaires peuvent bénéficier d'aides de l'Etat et de l'Europe pour réaliser des travaux de gestion d'espaces naturels en signant des contrats Natura 2000. Il rappelle également qu'entre 2009 et 2011 la commune du Sappey avait signé un tel contrat pour réaliser des travaux dans la forêt communale :

- création et entretien d'une mare forestière,
- création et entretien de 6 clairières forestières.

Ces actions avaient été financées à 100 % par l'Etat et l'Europe. Aujourd'hui il serait nécessaire de poursuivre l'entretien de ces espaces restaurés qui présentent un fort intérêt pour la biodiversité. Il existe encore des financements européens et de l'Etat pour cela, aussi il est proposé de redéposer un nouveau contrat dont le budget prévisionnel est présenté ci-dessous: **Contrat forestier de 5 655,57 € TTC** : entretien de la mare et des 6 clairières.

Ces travaux sont financés à 100 % par l'Etat et l'Europe. Le Syndicat Mixte du Salève, en tant qu'opérateur Natura 2000, nous assistera pour le montage des demandes de subvention et le suivi des travaux.

Aussi, M. le Maire propose de répondre à l'appel à candidature correspondant pour bénéficier de ces aides et poursuivre les travaux engagés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'Etat et l'Europe pour le financement de ces travaux NATURA 2000, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat forestier pour 5 655,57 € et tous les documents nécessaires à leur exécution.

⇒ **Plateau des bornes - contrat de territoire ENS 2020-2024**

Conscientes de la qualité environnementale et culturelle de leur territoire mais également de sa fragilité, 12 communes du Plateau des Bornes, dont Le Sappey, s'étaient engagées en 2012 dans une démarche de préservation de ce territoire et en particulier pour gérer les zones humides au travers de la signature d'une charte.

Toujours grâce à une forte volonté politique, la signature du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes entre 10 communes, le Syndicat Mixte du Salève, qui était porteur administratif et le Département a permis de concrétiser un programme d'actions de préservation et de valorisation du Plateau pour la période 2015-2019.

Au terme de ce premier CTENS, face à son succès et à la nécessité de prolonger ce qui a été initié, un nouveau programme d'actions a été construit pour relancer un nouveau CTENS sur la période 2020-2024.

Suite à la présentation, ce jour, des actions proposées dans le cadre du futur CTENS, au vu de l'historique ci-dessus et dans une volonté de rejoindre cette démarche de préservation du territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au futur Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes 2020-2024.

★ Service Public d'Assainissement Collectif

A partir du 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles gèrera la compétence du SPANC.

★ Electricité

Des chutes de tension ont été signalées au lieu-dit Clarnant. Une étude a été réalisée par le SYANE, qui gère le réseau électrique. Il convient d'augmenter la puissance électrique du transformateur « Le Poissonnier ». Pour cela, le SYANE prend à sa charge 80 % des travaux et la Commune participe à hauteur de 20%.

Avis favorable du Conseil Municipal

★ Emploi technique

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'embaucher Monsieur CHAOUCHÉ Kévin, en Contrat à Durée Déterminée à raison de 20h00 par semaine pour une durée de 6 mois à compter du 12 novembre 2019

Avis favorable du Conseil Municipal

★ Vœux 2020

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 04 janvier 2020 à 19h00 au Sappey.

Fin à 21h30

Le Maire
Pierre GAL

